



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°16  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 19/10/2020**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 19 octobre 2020 à 18h00 à la salle polyvalente Emile Gilbert à Coulmiers (45130).

**Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Catherine AUBERT (Le Bardon), Adeline BOIZARD (Saint Ay), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Anne-Marie CAQUERET MICHELETTO (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Gregory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Baptiste MENON (Charsonville), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

**Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Catherine BAUDOIN (Fédération interdépartementale MFR Val de Loire), Pascal CHATEIGNER (Chambre d'agriculture), Benoit CHRISTEN (Office de Tourisme CCTVL), Gérard COGNEAU (association Valimage), Emmanuelle FESNEAU (citoyenne), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Christelle LEFOIX (association CaféCicré), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), John POWER (Loiret Nature Environnement), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

**Pour les invités :** Katia COUETTE (Chambre d'agriculture du Loiret), Marion PALEAU (Tourisme Loiret), Pascal DEBOUDT (Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire), Clément MILLET (Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire).

**Equipe technique:** Elsa BARON (chargée de mission LEADER), Yvan BOZEC (agent de développement/directeur).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de binômes membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 26/02/2020	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 26/02/2020
32	15	17	16	22	9	10

**I) Point sur les fondamentaux LEADER à destination des nouveaux membres du comité de programmation**

L'équipe technique fait un point sur les fondamentaux LEADER pour les nouveaux membres du comité de programmation. Il est notamment rappelé :

- des éléments de contexte sur la Politique Agricole Commune et les fonds FEADER
- l'historique des candidatures LEADER GAL Loire Beauce et le territoire concerné
- la candidature actuelle (thématique, 7 fiches action, période et extension jusqu'en 2023)
- le rôle des instances LEADER (Comité de pilotage et de programmation, le quorum, circuit de gestion et intervenants).

## II) Renouvellement de la liste des membres du comité de programmation et présentation de la liste actualisée des membres du comité de pilotage

Le collège public a 9 nouveaux membres suite aux élections de 2020. Il s'agit de M. Gregory GONET (Messas), Mme Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), M. Christophe SEVIN (Sougy), M. Baptiste MENON (Charsonville), M. Patrick ECHEGUT (Baule), Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon), Mme Catherine AUBERT (Le Bardon), M. Alban PAILLET (Coinces), M. Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe). D'autres changements sont à noter dans le collège public : un membre suppléant est devenu titulaire (M. Jean-Paul ANTOINE, Tavers) et 2 membres du collège privé sont devenus membres du collège public suite aux élections municipales de 2020 (M. Thomas POINTEREAU, Epieds-en-Beauce et Mme Clarisse CAZEAUDUMEC, Cléry-St-André).

Le collège privé a 3 nouveaux membres. Il s'agit de M. Olivier RIGAUD (AMAP Terres d'Ardoux), de M. Guillaume PERDEREAU (Chambre d'Agriculture du Loiret) et de M. Pascal CHATEIGNER (Chambre d'Agriculture du Loiret).

## III) Election du président et des 2 vice-présidents du GAL Loire Beauce

M. Cuillerier demande s'il existe une procédure particulière (c'est-à-dire si cette élection doit être animée par le doyen de l'assemblée) pour l'élection du président du GAL. Il est informé qu'aucune disposition de ce type n'est prévue dans le règlement intérieur.

M. Cuillerier se propose d'animer cette élection. Il demande si des candidats se désignent. M. Cuillerier annonce sa candidature en tant que président du GAL Loire Beauce, aucun autre candidat ne se désigne. Il propose le vote à bulletins secrets pour l'élection, cette solution est refusée par les membres présents du comité de programmation.

### ▪ Vote ? Avis des membres du Comité de programmation :

22 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé : Avis favorable unanime.

M. Cuillerier est réélu en tant que vice-président du GAL Loire Beauce.

M. le Président propose de poursuivre avec l'élection des 2 vice-présidents, il est proposé de désigner un représentant le collège public et un représentant le collège privé. Le vote à bulletins secrets est proposé pour l'élection des vice-présidents, cette solution est refusée par les membres présents du comité de programmation. M. Hauchecorne annonce sa candidature pour être vice-président du collège public.

### ▪ Avis des membres du Comité de programmation :

22 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé : Avis favorable unanime.

M. Hauchecorne est élu vice-président du GAL Loire Beauce.

M. le Président demande s'il y a des candidatures pour le collège privé. Aucun candidat ne se désigne, il est proposé de reporter le vote du 2<sup>nd</sup> vice-président au prochain comité de programmation.

#### **IV) Etat d'avancement**

M. le Président présente l'état d'avancement du programme.

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 38 dossiers déposés auprès du GAL (un dossier a été retiré du décompte, il s'agit de celui des Fous de Bassan ayant déposé 2 fiches pré-projets qui ont été traitées sous une seule demande d'aide),
- 32 dossiers avec avis d'opportunité favorable,
- 27 dossiers programmés,
- 26 dossiers conventionnés,
- 17 dossiers payés en totalité et 1 acompte.

En termes de montants :

- 947 127,99 € soit 94,71 % en avis d'opportunité
- 765 334,20 € soit 76,53% programmés.
- 623 754,76 € soit 62,38 % payés.

#### **V) Proposition d'évolution de la maquette financière**

L'équipe technique fait un rappel aux membres du comité de programmation sur les évolutions de maquette financière depuis 2014.

Les fiches actions suivantes ont connu des évolutions depuis la maquette initiale de l'enveloppe du GAL en 2014 :

- fiche-action n°1 : « **Un réseau prospectif et durable** » (enveloppe réapprovisionnée)
- fiche-action n°2 : « **Efficacité énergétique et économies d'eau** » (enveloppe diminuée)
- fiche-action n°5 : « **La culture vectrice de dialogue et de liens, facteurs indispensables à la transition énergétique et écologique** » (enveloppe réapprovisionnée)
- fiche-action n°6 : « **Coopération** » (enveloppe diminuée)

Les fiches-action suivantes sont restées stables depuis la maquette initiale du GAL en 2014 :

- fiche action n°3 : « **Continuités écologiques et consommations responsables** »
- fiche action n°4 : « **Agriculture durable** »

L'équipe technique annonce les fiche pré-projets ainsi que les montants estimés à ce stade qui pourraient être à l'ordre du jour du prochain comité de programmation. Une fiche action dont l'enveloppe est insuffisante va être sollicitée sur 2 pré-projets, il s'agit de la fiche action n°3. Les membres du comité de programmation sont informés des projets concernés à venir.

M. Hauchecorne présente le projet pour lequel il souhaiterait demander une subvention LEADER. Les membres du comité de programmation préfèrent reporter le vote sur une évolution de la maquette financière à un autre comité de programmation.

## VI) Programmation

### 1) Présentation de pré-projets

▪ Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR)/ Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret (ADEAR 45) : Alliances Paysannes Innovantes et Territoriales pour Réussir le Renouveau du milieu agricole

#### ▪ 19.3 Fiche-action 6 « Coopération »

➤ *Projet en coopération avec le GAL Val de Loire Chambord (41) et le GAL Loches Sud Touraine (37)*

#### **Présentation des membres du comité de programmation**

Frédéric GOND fait un rappel sur le projet de l'ARDEAR et l'ADEAR 45. Il rappelle que le Point Accueil Installation constitue la porte d'entrée unique pour les futurs agriculteurs, il s'agit du. Il explique que le projet de l'ARDEAR/ADEAR 45 était déjà passé en comité de programmation le 26 février 2020 et avait obtenu un avis réservé. Il avait été demandé lors de ce comité de programmation de « retravailler son projet en lien avec le Comité Régional Installation-Transmission (CRIT) et la Chambre d'agriculture pour bien montrer ce que le projet apporte de différent et de complémentaire par rapport à l'existant » (cf. *compte-rendu comité de programmation GAL Loire Beauce du 26/02/20*). Suite à ce comité de programmation, un rendez-vous a été pris dans les locaux du PETR Pays Loire Beauce le 06/07/20 avec la Chambre d'Agriculture du Loiret (Emmanuelle BERNARDON, responsable d'équipe installation transmission), l'ADEAR 45 (Romain COUDERT, animateur installation transmission et Yorick DUFOUR président ADEAR 45) et le PETR Pays Loire Beauce (Yvan BOZEC, directeur et agent de développement du Pays Loire Beauce et Aurélie LEHOUCQ, cheffe de projet LEADER). A la suite de ce rendez-vous, une lettre détaillant le projet et un schéma explicatif ont été produits par l'ADEAR 45 et présentés au comité de pilotage du 6 octobre 2020. Frédéric GOND explique la volonté initiale du comité de programmation du 26/02/20 qu'il y ait une complémentarité, une efficacité entre ce projet et le dispositif du Point d'Accueil Installation, la volonté est que ces 2 parcours se connaissent et ne se positionnent pas en parallèle. Il précise que les pièces complémentaires présentées par l'ADEAR 45 (lettre explicative et schéma) ne sont à ce jour pas validées par la Chambre d'agriculture. Il est en effet nécessaire que le projet soit inscrit et identifié dans le dispositif actuel pour que les employés de la Chambre d'agriculture puissent réorienter et communiquer dessus. Il souligne qu'il manque les détails de l'action ainsi que des indicateurs (Quel impact concret sur le territoire, etc.). M. le Président demande à ce qu'un rappel soit fait sur l'avis du comité de pilotage du 06/10/20.

Adeline BOIZARD indique que le comité de pilotage a estimé que le projet n'était pas suffisamment abouti, qu'il manquait l'avis de la Chambre d'Agriculture sur la complémentarité de ce projet avec le dispositif existant.

Christelle LEFOIX énonce qu'elle ne connaît pas bien ce projet, étant absente au précédent comité de pilotage mais qu'elle se souvient du dernier comité de programmation de la volonté de l'ARDEAR et ADEAR 45 de présenter un dispositif différent de ce qui existe. Il lui semble que cette proposition peut être adaptée à la diversité des parcours et que certains publics comme les personnes en reconversion ne passent pas nécessairement par la Chambre d'Agriculture. Il serait dommage selon elle de ralentir ce projet en demandant de la complémentarité qui pourrait intervenir ultérieurement. Il serait cohérent qu'il existe une autre porte d'entrée pour des publics différents.

M. le Président complète en affirmant que le projet n'est pas refusé mais qu'il a été proposé qu'il soit repoussé pour être potentiellement validé ultérieurement. L'objectif serait d'améliorer le projet en lien avec la Chambre d'agriculture. Il demande s'il n'existe pas un risque de fragiliser les finances de l'association.

Katia COUETTE précise que l'association a candidaté auparavant au dispositif « ID en Campagne » et « A VOS ID ».

L'équipe technique du GAL donne des précisions sur le plan de financement.

⇒ Avis du COPIL LEADER du 19/02/20 : 3 avis favorables, 3 avis réservés.

⇒ Avis du COPIL LEADER du 06/10/20 : 4 avis réservés

**Plan de financement prévisionnel au niveau du GAL Loire Beauce :**

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux – coordination communication = ARDEAR Centre (12 jours)	3 498,60 €	Région Centre – Val de Loire (convention de multifonctionnalité agricole) (16%)	2 360,00 €
Frais salariaux – animation territoriale de l'installation progressive = ADEAR 45 (45 jours)	11 301,30 €	LEADER (65%)	9 625,00 €
		Autofinancement (19%)	2 814,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 799,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 799,90 €</b>

**Echanges avant vote**

Baptiste MENON énonce que la Chambre d'agriculture a vocation à accompagner et accueillir tous les publics. Il s'interroge sur la plus-value de ce projet et l'intérêt d'accorder des subventions européennes dans ce cas. Il est favorable à une complémentarité du projet avec la Chambre d'agriculture. Il apporte des compléments d'informations avec Clarisse CAZEAUDUMEC et Frédéric GOND sur l'installation agricole (Coût de l'accompagnement estimé aux alentours de 1 000 € pour la Chambre d'agriculture et à titre gracieux par l'ADEAR, le montant des aides jeunes agriculteurs de 16 000 à 40 000€, la complexité de la procédure favorisant l'installation d'une partie des jeunes agriculteurs sans aides ainsi que l'achat et la location de terres).

Christelle LEFOIX propose que le comité de pilotage revienne à l'essence du projet et ne demande pas de complémentarité avec la Chambre d'agriculture.

M. le Président indique que le comité de pilotage et le comité de programmation examinent des projets demandant des fonds européens qui sont des fonds publics et que dans cette optique, les projets sont examinés avec attention.

Il rappelle qu'il existe 2 possibilités pour le comité de programmation. La première étant de voter le projet en l'état, la seconde étant d'ajourner le projet à un prochain comité de programmation.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Le porteur de projet était absent du comité de programmation.

22 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé : **Avis favorable unanime.**

Il est demandé au porteur de retravailler son projet en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture pour détailler la complémentarité de son projet avec le dispositif Point d'Accueil Installation Transmission, d'apporter des précisions sur la coopération (nombre de GAL engagés dans la coopération), d'apporter des précisions sur les actions prévues et leurs localisations et de présenter des indicateurs de résultat.

## Echanges avant vote

Aucun échange suite au vote.

- **Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire – Route européenne d'Artagnan** : Déploiement d'un nouvel itinéraire équestre en Région Centre Val de Loire

- **19.3 Fiche-action 6 « Coopération »**

- *Projet en coopération avec le GAL du Chinonais (37), le GAL Val de Loire-Chambord (41), le GAL Loire Beauce (45), le GAL du Pithiverais et Gâtinais (45), le GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne (45), le GAL du PNR de la Brenne (36), le GAL Loire Touraine (37), le GAL Grande Sologne (41), le GAL Indre-et-Cher (37), le GAL Vallée du Cher et du Romorantinais (41)*

### **Présentation de Pascal DEBOUDT, président du Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire**

Pascal DEBOUDT présente le projet (de Lupiac à Maastricht) de route d'Artagnan. Le tourisme équestre représente le 3<sup>ème</sup> sport en France après le football et le tennis et 1<sup>er</sup> sport féminin et sa proximité avec la nature. Il constitue un atout économique pour les territoires ruraux. Il présente l'avancée du projet, qui est particulièrement bien implanté dans le Loir-et-Cher sur 260 km. Les objectifs du projet sont détaillés avec la volonté de relier des sites touristiques et de répertorier un itinéraire de haute qualité équestre (soit des chemins par rapport aux spécificités de l'équitation et non du bitume comme pour la Loire à Vélo). Pascal DEBOUDT précise son souhait d'inscrire les chemins de l'itinéraire équestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), les chemins identifiés seraient des chemins publics uniquement ainsi que des chemins privés d'Etat. Il souligne que la situation dans le Loiret par rapport à l'inscription des chemins dans le PDIPR pose question, le Loiret étant un des rares départements à avoir un PDIPR peu développer. Une cohésion entre les municipalités et le Département serait bénéfique ainsi qu'une cohérence au niveau départementale. L'importance d'avoir un poste à temps plein sur ce sujet au niveau du Département est également avancée.

Bertrand HAUCHECORNE demande des précisions supplémentaires sur le projet et non sur le rôle du Département.

Marion PALEAU précise que les communes peuvent prendre des délibérations pour proposer l'inscription de chemins au PDIPR. Pour que des chemins y soient inscrits, il faut que cela soit une demande des communes. Une personne est en charge de ce projet au département à temps partiel. M. le Président souhaite connaître les modalités du balisage.

Pascal DEBOUDT précise que le balisage sera identifié par la couleur orange et sur des supports en bois, des supports en plastique ou par de la peinture. Il ajoute que l'idée de ce projet est également de créer des boucles de 1 à 2 jours intitulées « les galopades de d'Artagnan ». Il revient ensuite sur le tracé de l'itinéraire qui est relativement avancé du côté de l'Indre mais pas continu sur l'ensemble de la Région (le tracé à l'Est jusqu'à Sancerre est aujourd'hui arrêté).

L'équipe technique du GAL précise que cette coopération engagerait 10 GAL dans la Région dont 5 interviendraient en tant que financeurs.

**Plan de financement prévisionnel de la coopération avec détail par GAL :**

GAL financeur	Autofinancement CRECVL	FEADER LEADER	Région	TOTAL
Val de Loire Chambord	0 €	10 584,93 €	2 646,23 €	13 231,16 €
Pithiverais et Gâtinais	0 €	10 584,93 €	2 646,23 €	13 231,16 €
Loire Beauce	0 €	10 584,93 €	2 646,23 €	13 231,16 €
Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	2 646,23 €	7 938,70 €	2 646,23 €	13 231,16 €
Chinonais	1 323,12 €	9 261,81 €	2 646,23 €	13 231,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 969,35 €</b>	<b>48 955,31 €</b>	<b>13 231,16 €</b>	<b>66 155,82 €</b>

Les taux d'aides LEADER et l'autofinancement du Comité Régional d'Equitation diffèrent selon les territoires des GAL s'expliquent par les règles de cofinancement de chaque territoire LEADER.

#### Plan de financement prévisionnel de la coopération :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Recrutement 1 ETP temps plein pendant 2 ans	57 526,80 €	Conseil Régional (20%)	13 231,16 €
		FEADER LEADER (74%)	48 955,31 €
Frais de structure (15% du brut chargé)	8 629,02 €	Autofinancement CRE CVL (6%)	3 969,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 155,82 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 155,82 €</b>

#### Echanges des membres du comité de programmation

Les membres du comité de programmation s'interrogent sur le tracé de l'itinéraire. D'après Pascal DEBOUDT, plusieurs problématiques se posent au niveau de l'itinéraire, elles concernent la traversée de la Loire et la traversée de l'autoroute. Au niveau de la traversée de la Loire plusieurs pistes ont été identifiées : la passerelle à Orléans au niveau de l'île Charlemagne (incertitude), le pont de Jargeau et le pont à Châteauneuf-sur-Loire (avantage des parapets).

M. le Président s'interroge sur la continuité du tracé. Clément MILLET affirme que bien que le travail se fera sur l'ensemble de la Région, les GAL financeurs seraient prioritaires.

Les membres du comité de programmation s'interrogent sur l'entretien des chemins. Pascal DEBOUDT indique que l'entretien des chemins devra être assuré par les communes et l'entretien du balisage par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire. L'itinéraire identifié pourrait également être emprunté pour d'autres usages (vélo, randonnée).

M. le Président expose son expérience personnelle d'une cohabitation piéton-cheval sur St-Jean-de-Monts où les itinéraires pédestres et équestres ont dû être séparés suite aux conflits d'usage et de la détérioration des chemins suite au passage des chevaux. Selon Pascal DEBOUDT, le passage des chevaux n'est susceptible d'abîmer les chemins que dans le cas d'une fréquentation très importante.

Les membres du comité de programmation s'interrogent sur la communication prévue dans le cadre de ce projet vis-à-vis des offices de tourisme.

Selon Clément MILLET, un site internet est prévu présentant le trajet. Pascal DEBOUDT précise qu'il s'agit du site Géocheval administré par la Fédération Française d'Équitation. Actuellement, il existe une complication juridique qui impose aux gîtes référencés par la Fédération Française d'Équitation de payer une cotisation d'adhésion.

Le comité de programmation s'interroge sur le nombre de km parcourus par jour en moyenne par un cheval. D'après Pascal DEBOUDT, un cheval parcourrait une vingtaine de km par jour pour une randonnée équestre avec haltes et 30 km maximum pour une randonnée sans haltes.

Le comité de programmation s'interroge sur les infrastructures touristiques adaptées à ce type de pratique touristique. L'idéal selon Pascal DEBOUDT serait de pouvoir proposer différents hébergements pour tous types de public (du camping au château). Il rappelle enfin que 5 communes du GAL Loire Beauce ont été identifiées comme étant la colonne vertébrale du tracé (Dry, Cléry-St-André, Lailly-en-Val, Meung-sur-Loire, Mézières-lez-Cléry, Beaugency).

### Echanges avant vote

Benoit CHRISTEN évoque la similitude entre ce projet et le projet touristique de la marque Sologne. Ce projet a connu une évolution difficile pendant plusieurs années jusqu'au recrutement d'un chargé de mission pour coordonner ce projet. Ce recrutement a favorisé l'essor de ce projet, la production de livrables de meilleure qualité et l'accompagnement des offices de tourisme sur la base d'un cahier des charges. Il a permis en somme la pérennité de ce projet. En comparaison, la Loire à Vélo nécessite peu de contingence technique. Sur un sujet tel qu'un itinéraire équestre, les offices de tourisme auraient besoin d'être accompagnés.

Marion PALEAU fait remarquer que le tracé sur le Loiret n'est pas défini à l'exception d'un seul secteur. Il serait intéressant selon elle que la personne recrutée travaille sur l'itinéraire avant de travailler sur l'animation.

M. le Président fait remarquer que les itinéraires de randonnée pédestre posent problème en Sologne avec la privatisation des chemins et l'expansion des clôtures. Marion PALEAU souligne la différence entre le Loir-et-Cher et le Loiret par rapport à la pérennité d'un tel projet. En effet, le Département du Loir-et-Cher développe fortement la randonnée et les maires ont été très sollicités sur le sujet du PDIPR.

M. le Président souligne que les contextes entre le Loir-et-Cher et le Loiret sont différents. En effet dans le Loir-et-Cher le risque était que les milieux se ferment avec le phénomène des propriétés privées.

Marion PALEAU fait référence à la facilité qu'a pu avoir le CRECVL à avancer sur l'itinéraire dans le Loir-et-Cher qui avait référencé beaucoup de chemins dans le PDIPR à la différence du Loiret. Un travail plus important est à faire dans le Loiret. Le Département ne peut imposer aux communes d'inscrire les chemins au PDIPR.

M. le Président propose de passer au vote.



▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Les porteurs de projet M. Pascal DEBOUDT et M. Clément MILLET sortent de la salle.

11 avis favorables, 0 avis défavorable, 7 avis réservés et 4 abstentions : **Avis favorable.**

Il est demandé une consultation écrite des membres pour ne pas retarder le démarrage du projet (recrutement prévu dès l'accord des différents GAL financeurs) ainsi que le vote de ce projet dans chacun des GAL dont les comités de programmation sont prévus pour la fin d'année 2020.

**Echanges suite au vote**

Baptiste MENON évoque ses réserves par rapport à la faisabilité du projet, il a selon lui un potentiel de ne pas aboutir qu'il faut considérer.

Marion PALEAU informe que le Département a vocation à faire passer le projet en session départementale, ce pourrait être une priorité départementale et la cohérence de l'itinéraire serait étudiée à ce titre.

Catherine BAUDOUIN justifie sa réserve par rapport au manque de précisions sur la coopération avec les partenaires. Elle évoque l'intérêt de retravailler la coopération avec les partenaires.

M. le Président conclut en évoquant le succès de la Loire à Vélo et affirme qu'il faut être attentif à l'évolution avec les autres GAL.

**Retour sur la consultation écrite**

Cette consultation écrite concerne le projet du Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire qui a reçu un avis favorable en opportunité. Cette consultation écrite a eu lieu suite à la demande des membres du comité de programmation réunis le 19/10/20 à Coulmiers et ce, afin de ne pas retarder sa mise en œuvre du fait du nombre important de GAL engagés dans la coopération et dont les comités de programmation sur ce projet sont prévus d'ici fin décembre 2020.

La consultation écrite s'est déroulée du 20/10/20 au 22/10/20. Les membres du comité de programmation ayant assisté à la réunion du 19/10/20 ont eu à se prononcer sur la possibilité d'assortir des conditions à l'avis favorable. Les conditions soumises à l'avis des membres du comité de programmation réunis le 19/10/20 à Coulmiers sont les suivantes :

- Condition n°1 : le tracé devra être validé par les communes du Pays Loire Beauce traversées par la route d'Artagnan,
- Condition n°2 : les porteurs de projet doivent s'engager de façon formelle à ce que les gîtes ruraux n'aient pas à payer pour figurer sur le géoréférencement de la plateforme en ligne Géocheval qui est gérée par la Fédération Française d'Equitation. Actuellement, les gîtes ruraux souhaitant apparaître dans Géocheval doivent payer une cotisation à la Fédération Française d'Equitation.

Cette consultation a permis à certains membres d'émettre des souhaits :

- au niveau des livrables, Benoit CHRISTEN souligne l'intérêt pour les offices de tourisme concernés par la Route d'Artagnan de disposer d'un cahier des charges pour accompagner les hébergeurs et restaurateurs désirant accueillir des cavaliers (besoins techniques, contraintes, distance maximale de l'itinéraire). Ce type de cahier des charges a été développé pour la Loire à Vélo et permet aux professionnels d'adapter leur offre pour bénéficier de retombées.
- Clarisse CAZEAUDUMEC aurait souhaité connaître le nombre de kms concernés sur le territoire du GAL Loire Beauce, et le nombre de kms sur les autres territoires

- Baptiste MENON aurait souhaité qu'il y ait un nombre de kilomètre de chemin minimum répertorié afin d'offrir la possibilité aux cavaliers de rester au moins 2 nuits sur le territoire du GAL Loire Beauce
- Odile BRET se propose d'être l'élue intégrée aux comité de pilotage et comité technique comme mentionné dans l'accord de coopération

▪ **Avis des membres du Comité de programmation après consultation écrite :**

L'avis favorable est maintenu, il ne faisait pas l'objet de la consultation.

16 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé, 6 abstentions : **Avis favorable.**

L'avis favorable est annexé de 2 conditions :

-le tracé devra être validé par les communes du Pays Loire Beauce traversées par la route d'Artagnan

-les porteurs de projet doivent s'engager de façon formelle à ce que les gîtes ruraux n'aient pas à payer pour figurer sur le géoréférencement de la plateforme en ligne Géocheval qui est gérée par la Fédération Française d'Equitation (actuellement les gîtes ruraux souhaitant apparaître sur cette plateforme doivent s'acquitter d'une cotisation).

## 2) Présentation de projets

▪ **Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret (ADIL 45) : La performance énergétique par l'usage**

▪ **19.2 Fiche-action 2 « Efficacité énergétique et économies d'eau »**

### **Présentation par l'équipe technique du GAL Loire Beauce suite à l'avis de la DDT**

Ce projet concerne 11 bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une rénovation thermique entre 2013 et 2018 (cf. tableau ci-dessous). Ces bâtiments ont été équipés d'appareil de mesure début 2020 et le seront encore en 2021 et 2022. Le but est d'amener les acteurs de la chaîne énergétique des bâtiments municipaux concernés (soit les élus, services techniques, usagers, etc.) à développer des comportements et pratiques favorables à la diminution des consommations énergétiques.

Ce projet repose sur l'idée que les travaux sur l'enveloppe des bâtiments ne sont pas les seuls gisements d'économie d'énergie, mais que l'exploitation, la maintenance et l'usage des bâtiments en constituent d'autres qui sont importants.

Les capteurs ou appareils de mesure sont donc posés au début de chaque saison de chauffe et retirés à la fin. Dans chacun des bâtiments, la température est mesurée. La teneur en CO2 et l'humidité relative sont aussi mesurées dans les bâtiments dont la ventilation a été rénovée et/ou qui accueillent un public jeune. En effet, les bâtiments accueillant ce type de public sont soumis à une obligation de vérification de la qualité de l'air intérieur et des moyens d'aération tous les 7 ans. Les données sont ensuite analysées par le Conseiller en énergie partagé et restituées dans le cadre d'une réunion avec les usagers des bâtiments, les services techniques, les gestionnaires etc. Ces réunions devraient permettre de faire émerger des bonnes pratiques notamment.

La réunion de lancement du projet a eu lieu le 14 octobre 2020 alors qu'elle aurait dû avoir lieu en mai 2020 (en raison du contexte sanitaire de 2020).

Les premières réunions de restitution auront lieu entre le 24 novembre et le 4 décembre 2020.

La campagne de mesure 2020 a démarré fin février et duré 3 mois. Le volume de données associé aux périodes d'occupation réelle des bâtiments était donc plus faible que prévu. Il est néanmoins suffisant pour en tirer quelques enseignements sur l'usage des bâtiments. Les mesures faites durant

la période de confinement semblent montrer que certains bâtiments ont continué d'être chauffés durant la période de confinement malgré leur inutilisation.

#### Tableau des bâtiments équipés de capteurs en fonction des rénovations réalisées :

Commune	Nature du bâtiment	Description sommaire du projet	Type de mesure
Beaugency	Maison des associations	Isolation des murs extérieurs, menuiseries	Température
	Centre socio-culturel Agora	Rénovation complète, intégrant notamment isolation par l'extérieur, géothermie, MBS	Température
Cravant	Bâtiment périscolaire	Isolation par l'intérieur, menuiseries, combles, ventilation...	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
Gidy	Maison des associations	Isolation par l'intérieur menuiseries, combles et faux-plafonds, ventilation. MBS	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
Le Bardon	Salle polyvalente	Nature des travaux : Isolation par doublage intérieur, combles, ventilation	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
Mareau-aux-prés	Salle polyvalente	Nature des travaux : géothermie, isolation toiture, ITE, menuiserie	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
Mézières lez Cléry	Mairie	Plancher bas menuiseries ventilation	Température
	Ecole primaire	Isolation combles, ITI, menuiseries, MBS	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
Patay	Mairie	Nature des travaux : Isolation par doublage intérieur, combles, toiture, ventilation, menuiseries	Température
Saint-Ay	Groupe Scolaire	Isolation extérieure, menuiserie, ventilation ...	CO <sub>2</sub> / température/humidité relative
	Mairie annexe	Isolation, menuiserie, ventilation, ... MBS	Température

L'équipe technique du GAL explique qu'il existe des différences au niveau du plan de financement par rapport au projet présenté pour avis en Comité de programmation du 02/10/19 (demande de subvention LEADER de 16 316,58€ soit un taux de 80%). Le montant présenté aujourd'hui au comité de programmation est moins important (demande de subvention LEADER de 13 262,32€ soit un taux de 80%). Il s'agit du taux qui a été retenu par la DDT.

#### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Matériel de mesure	8 316,16 €	PET'R Pays Loire Beauce (20%)	3 315,58 €
Frais salariaux	7 140,63 €		
Coûts indirects (15% du brut chargé)	1 071,10 €	FEADER LEADER (80%)	13 262,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 577,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 577,90 €</b>

#### Echanges des membres du comité de programmation

M. le Président fait un rappel sur la démonstration des appareils de mesure qui avait été réalisée par PADIL 45 lors de leur passage en comité de programmation du 02/10/19.

#### Echanges avant vote

M. le Président rappelle que ce projet avait déjà reçu un avis favorable en comité de programmation du 02/10/19.

▪ Avis des membres du Comité de programmation :

Le président s'abstient.

17 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé et 4 abstentions : **Avis favorable.**

Echanges suite au vote

Aucun échange n'a suivi le vote.

**VII) Questions diverses**

▪ **Actualités FEADER/LEADER**

Des procédures exceptionnelles « d'assouplissements » des règles FEADER/LEADER pour le montage et le dépôt des dossiers de demandes d'aide et de paiement avaient été mises en place pendant la période de confinement ayant commencé en mars 2020 (exemple dématérialisation, signatures électroniques et suspension de l'obligation de présenter 2 devis pour toutes dépenses > 1000 € HT).

Ces procédures ont été encadrées par des notes transmises par l'Autorité de gestion/Région. Elles ont pris fin le 11 mai 2020. Aucun projet n'a été concerné par ces mesures provisoires au GAL Loire Beauce au vu de l'avancement (retard, télétravail des agents et accès limités aux documents administratifs et comptables, etc).

Néanmoins, une seule mesure va perdurer dans les mois à venir : le prolongement systématique des conventions de 6 mois pour tous les projets dont la date limite de fin d'exécution et la date de limite de dépôt de la dernière demande de paiement (*cf. dates figurants dans les conventions attributives d'aides*) sont comprises entre le 16/03/20 et le 31/12/20 incluses.

▪ **Calendrier du GAL**

Au regard de l'état d'avancement de certains projets, un comité de pilotage est proposé pour décembre 2020. Les projets suivants pourraient être à l'ordre du jour en fonction de leur état d'avancement : GAL 2021 (PETR Pays Loire Beauce), Stratégie foncière des bords de Loire (Mareau-aux-Prés), Démarche territoriale et accompagnement pour l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique (PETR Pays Loire Beauce), Inventaire des éléments patrimoniaux en vue d'en faciliter la découverte et la sauvegarde (Association Racines du Pays Loire Beauce), Préfiguration d'un projet expérimental co-construit autour de la thématique agriculture et changement climatique (PETR Pays Loire Beauce).



Le Président

Frédéric CUIILLERIER